



Toutes les infos, actualités du MCH, etc...  
sur le site du club :

[www.mch.asso.fr](http://www.mch.asso.fr)

## **Les conditions d'adhésion au club. Saison sportive 2010-2011**

### **Joindre au dossier la fiche d'inscription et :**

1. Deux photos d'identité (sauf pour les adhérents inscrits la saison dernière).
2. Un certificat médical de « non contre indication » à la pratique sportive des disciplines choisies.
3. Un certificat ophtalmologique pour les personnes malvoyantes ou non voyantes.
4. Pour les personnes qui pratiquent la compétition, le certificat médical doit mentionner la discipline complétée des termes : « pratique en compétition. »

**Important : Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans l'ensemble de ces documents.**

### **Adhésion à l'année**

**Pour un adulte :** un chèque de 125 €

**tarif – 20 ans : 100 €**

**En famille :** Pour deux personnes 170 €

    Pour trois personnes 210 €

En cas d'adhésion au second semestre, veuillez contacter la permanence le jeudi après-midi.

**NB : les personnes qui n'étaient pas adhérentes en 2009-2010 peuvent faire un essai gratuit d'une séance. Passé ce délai, l'inscription est obligatoire.**

### **Pour les nouveaux adhérents : adhésion de 3 mois**

Une carte temporaire est délivrée par le secrétariat pour un essai maximum de 3 mois non renouvelable pour un montant de 45 €. Après cet essai, l'adhérent pourra poursuivre ses activités en prenant une adhésion à l'année. Dès lors il paiera au prorata des mois restant à couvrir jusqu'à la fin de la saison. Cette carte ne permet pas la pratique du kayak et du ski.

**Cette carte ne permet pas la pratique en compétition .**

**A partir du mois d'avril il ne sera délivré que des cartes temporaires.**

### **Pratiques occasionnelles**

**Pour toute autre personne prenant part aux activités du club pour une période inférieure ou égale à 10 jours consécutifs, il lui sera délivré un pass'sport payant.**

### **Modalités de règlement.**

Paiement par chèque à l'ordre du Montpellier Club Handisport.

Pour les paiements fractionnés (après accord du secrétariat) : au maximum 3 mensualités.

**Dés que vous avez envoyé votre chèque vous pouvez commencer les activités.**

Retournez le dossier complet à l'adresse ci-dessous.

(ou par courriel : [montpellier.club.handisport@gmail.com](mailto:montpellier.club.handisport@gmail.com) )